

Faits vécus : comprendre les familles touchées par l'incarcération

Farhat Rehman



L'Institut Vanier de la famille est un organisme de bienfaisance national et indépendant, dont les activités visent à mieux comprendre la diversité et la complexité des familles, ainsi que la réalité de la vie de famille au Canada. L'Institut propose un vaste éventail de publications, d'initiatives de recherche, de présentations et d'interactions dans les médias sociaux afin de mieux comprendre comment les familles interagissent avec les forces socioéconomiques, contextuelles et culturelles, dans quelle mesure elles les influencent et comment elles réagissent à celles-ci.

L'Institut Vanier de la famille
94, promenade Centrepointe
Ottawa (Ontario) K2G 6B1
613-228-8500
www.institutvanier.ca

© 2017 L'Institut Vanier de la famille

L'Institut Vanier de la famille autorise l'impression d'extraits de la présente publication pour servir de documentation dans le cadre de conférences, de séminaires ou en classe, à condition d'en mentionner la source. L'Institut permet aussi de citer la publication dans les éditoriaux et dans les émissions de radio ou de télévision. Cependant, tous les autres droits sont réservés et tout autre usage partiel ou intégral de la publication est interdit sans le consentement écrit de l'Institut Vanier de la famille.

Comment citer ce document :

Farhat Rehman. « Faits vécus : comprendre les familles touchées par l'incarcération » dans *Transition* (texte d'invité). L'Institut Vanier de la famille. (Page consultée le [date] sur le site [URL])

Faits vécus : comprendre les familles touchées par l'incarcération

Farhat Rehman

L'incarcération touche des milliers de familles au Canada. Les proches des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement sont souvent profondément affectés par la séparation d'un fils, d'une fille, d'un frère, d'une sœur, d'un parent ou d'un autre membre de la famille. Au surplus, ils doivent généralement vivre avec les préjugés, la culpabilité ou la honte, d'autant plus si la personne condamnée souffre de troubles mentaux, une réalité qui touche plusieurs détenus et leur famille.



© Bigstock 155461340

Lorsque mon fils a été incarcéré après sa condamnation en 2001, ma vie de famille s'est littéralement écroulée. Le gouffre du système carcéral s'est alors refermé sur lui, et le monde s'est assombri. Dès cet instant fatidique, toute lueur d'espoir s'est éteinte et nos vies ont pris un virage brutal. Notre vie de famille et nos relations familiales ont été bouleversées à jamais.

En tant que mère, je me suis mise à ruminer sans cesse, malgré moi, les raisons qui avaient poussé mon fils à commettre un acte criminel aussi grave. Pourquoi son esprit raisonne-t-il ainsi? Comment aurait-on pu éviter une telle catastrophe? Pourquoi était-il passé à travers les mailles du filet malgré autant d'années de soins en santé mentale? Comment aurais-je pu agir différemment pour prévenir ce crime qui a déchiré deux familles? Chaque fois que je lui parle ou que je lui rends visite en prison, ces pensées reviennent me hanter. Pour nous, sa famille, les répercussions des actes commis par mon fils s'alourdissent au fil du temps. Le cauchemar de la prison a gravement miné sa santé mentale, l'entraînant dans un tourbillon vertigineux devenu source constante d'inquiétude pour notre famille.

Les impacts de l'incarcération sur les relations, les traditions et les perspectives familiales

Comme nous avons pu le constater, les visites en milieu carcéral sont parfois traumatisantes du point de vue du visiteur, qui doit d'abord se soumettre à de multiples contrôles de sécurité, notamment le scanner à ions (qui détecte la présence de drogues, mais donne souvent des résultats faux positifs). En cas de problème, le visiteur risque de ne pas être admis, au désarroi de la personne incarcérée.

L'absence de mon fils me pèse chaque fois que nous célébrons quelque chose en famille. Malgré l'ambiance festive, les rires et les bons petits plats lors des rassemblements familiaux, c'est la quintessence du bonheur qui nous échappe, mais personne n'ose en parler ouvertement.

Bien que la famille et les amis lui envoient des cartes d'anniversaire ou nous demandent de ses nouvelles, ils hésitent à aborder un sujet aussi triste au risque d'alourdir l'atmosphère. Après seize ans d'absence, les uns et les autres finissent par s'habituer à l'éloignement d'un membre de la famille, et la situation se banalise sur l'« échelle sismique » de la vie de famille.

Ces jours-ci, quand j'envisage l'avenir, je me demande si mon fils pourra bientôt opérer un virage dans sa vie. Réussira-t-il à convaincre les autorités de la sincérité de ses remords et de sa volonté de ne plus jamais récidiver? Jugera-t-on qu'il mérite d'être remis en liberté sous condition et réinséré dans la collectivité, où il pourra amorcer le long processus de guérison et de réparation des dommages causés par cette longue incarcération? Saura-t-il reprendre sa place au sein de notre famille, à qui il a manqué atrocement, mais qui a réussi à s'adapter entre-temps?

Amour et soutien pour épauler les familles

Assaillie quotidiennement par ces questionnements, j'ai la chance de bénéficier du soutien de mon entourage. Lorsque mon fils a d'abord été confronté au système de justice – et toute la famille dans son sillage –, je me suis retrouvée sur une route sans balises. Même si j'étais bien présente dans ma collectivité, je n'avais personne qui puisse réellement comprendre ce que ressent une mère dont le fils est en prison.

En novembre 2010, j'ai fait la connaissance d'une autre mère dont le fils était incarcéré, par l'entremise d'une experte et militante communautaire rattachée au Conseil des Églises pour la Justice et la Criminologie, et aussi travailleuse en intervention d'urgence auprès de la John Howard Society (JHS). Nous nous sommes rencontrées pour la première fois en décembre 2010 dans les bureaux de la JHS : trois mères partageant leur réalité commune et leurs buts.

Cette mise en commun de nos expériences a mené à la création de l'organisme Mothers Offering Mutual Support (MOMS), un groupe de soutien à l'intention des femmes. La toute première rencontre officielle de « MOMS » a eu lieu le 15 décembre 2010. Nous nous réunissons dans les locaux de la JHS, le premier jeudi de chaque mois. La JHS nous offre gracieusement l'accès à ses locaux, ce qui nous procure un cadre privé.

De l'extérieur des murs, toute famille aimante est appelée à jouer un rôle important auprès du détenu pour lui témoigner de l'affection, le soutenir financièrement et le représenter le mieux possible, dans le but d'atténuer les conséquences durables de l'incarcération.

Notre organisme compte désormais 45 membres, qui se disent extrêmement reconnaissantes de pouvoir, par ces rencontres, sortir un peu du trou béant dans lequel elles sont tombées quand leur enfant a été condamné à l'emprisonnement pour des motifs criminels. Nos rencontres visent à favoriser l'entraide et à trouver des avenues concrètes et constructives pour progresser. Les nouvelles venues au sein du

groupe peuvent même compter sur le soutien et les conseils d'autres mères dont le fils a obtenu sa libération conditionnelle ou définitive.

De l'extérieur des murs, toute famille aimante est appelée à jouer un rôle important auprès du détenu pour lui témoigner de l'affection, le soutenir financièrement et le représenter le mieux possible, dans le but d'atténuer les conséquences durables de l'incarcération. Par l'entremise de l'organisme MOMS, nous nous entraïdons pour mieux soutenir nos enfants en incarcération.

Certes, nos réunions ne nous soustraient pas à la dure réalité de l'incarcération, mais nous pouvons nous aider mutuellement à vivre un jour à la fois. Nous avons fait des démarches pour que le système judiciaire facilite la réinsertion et l'éducation en misant sur le bien-être physique et mental des détenus, et en accompagnant nos fils et nos filles tout au long de leur peine pour mieux préparer leur avenir. Dans le cadre de ces démarches, nous avons eu l'occasion d'aborder la question des droits de la personne avec divers représentants gouvernementaux et leaders communautaires. Notre vécu et notre point de vue comme mères sont utiles pour orienter les politiques et les programmes, et nous constatons que le public est de plus en plus conscientisé à l'égard de ces questions, ce qui est encourageant.

Évidemment, à cause des préjugés et craignant pour leur sécurité, certaines mamans et leur famille hésitent à parler publiquement de ces enjeux, mais elles n'en sont pas moins épuisées par les nuits blanches et maladivement inquiètes pour leur enfant. Faudrait-il au surplus prêter flanc aux propos insensibles ou négatifs qui s'ajouteraient à la honte et à l'inquiétude?

Nous nous réunissons régulièrement parce que, en tant que mères, sœurs, tantes et grands-mères touchées par l'incarcération, nous voulons partager notre expérience et verbaliser ce choc, cette douleur, ce déchirement. Ensemble, nous cherchons l'énergie nécessaire pour mieux comprendre et privilégier les meilleures approches susceptibles de préserver l'espoir et la santé, pour nous-mêmes et nos proches. Ces êtres chers en milieu carcéral méritent un traitement juste et humain, et c'est à cela que nous travaillons résolument, unies par notre condition de familles confrontées à l'incarcération.

Farhat Rehman est cofondatrice de l'organisme Mothers Offering Mutual Support (MOMS), un groupe de soutien pour femmes dont l'un des proches a été incarcéré.



The Vanier Institute of the Family
94 Centrepointe Drive
Ottawa, Ontario K2G 6B1
Canada

Tel.: 613-228-8500
info@vanierinstitute.ca
www.vanierinstitute.ca

L'Institut Vanier de la famille
94, promenade Centrepointe
Ottawa (Ontario) K2G 6B1
Canada

Tél. : 613-228-8500
info@institutvanier.ca
www.institutvanier.ca